

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 mai 2017

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille dix-sept le seize mai à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le dix mai deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

TRAVAUX DE
RENOVATION
THERMIQUE DE LA
TOITURE DU
GYMNASE LIBERTE
ET CREATION D'UNE
TOITURE
VEGETALISEE :
DEMANDE DE
SUBVENTION AU
TITRE DU FONDS
D'INVESTISSEMENT
METROPOLITAIN.

PRESENTS :

Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Madeline DA SILVA, Isabelle DELORD, Jean DESLANDES, Camille FALQUE, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Christophe PAQUIS, Guillaume ROUSSEAU, Frédérique SMADJA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Patrick CARROUER par Lionel BENHAROUS, Roland CASAGRANDE par Johanna BERREBI, Malika DJERBOUA par Nathalie BETEMPS, Claude ERMOGENI par Christian LAGRANGE, Liliane GAUDUBOIS par Valérie LEBAS, Gérard MESLIN par Christine MADRELLE, Narcisse NGAKA par Sandie VESVRE, Delphine PUIPIER par Christophe PAQUIS, Irina SCHAPIRA par Guillaume LAFEUILLE, Manuel ZACKLAD par Camille FALQUE.

ABSENTS EXCUSES :

Mathieu AGOSTINI, Georges AMZEL, Marie-Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET.

SECRETAIRE :
Lionel BENHAROUS

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170516-D80-17-DE
Date de télétransmission : 17/05/2017
Date de réception préfecture : 17/05/2017

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2017

OBJET : TRAVAUX DE RENOVATION THERMIQUE DE LA TOITURE DU GYMNASSE LIBERTE ET CREATION D'UNE TOITURE VEGETALISEE : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT METROPOLITAIN.

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.1111-9 et 10,
VU le décret n° 99-1060 du 16 décembre 1999,

CONSIDERANT que la Ville des Lilas est engagée dans une démarche en faveur de la transition énergétique et de maîtrise des consommations d'énergie,

CONSIDERANT que la toiture terrasse du gymnase Liberté présente des désordres importants, que son état entraîne donc de grosses déperditions énergétiques, et que sa rénovation, par le biais d'une opération exemplaire et l'emploi de matériaux innovants, permettra d'augmenter la performance énergétique du bâtiment,

CONSIDERANT que l'installation d'une toiture végétalisée contribuera à la préservation de la biodiversité et améliorera localement le climat en abaissant la température et en humidifiant l'air,

CONSIDERANT que le coût estimé pour ce projet est de 143 600 € HT (études et travaux),

CONSIDERANT que ce projet est éligible au Fonds d'investissement métropolitain de la Métropole du Grand Paris, et qu'il peut bénéficier de l'octroi d'une subvention à hauteur de 71 800 € pour le financement de cette opération,

CONSIDERANT que pour bénéficier de ladite subvention, le Conseil municipal doit approuver la nature et le montant de l'opération et autoriser Monsieur le Maire à percevoir ladite subvention,

VU le budget communal,

VU le rapport du représentant légal,

VU l'avis de la commission compétente,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : APPROUVE l'opération de travaux de rénovation thermique de la toiture du gymnase Liberté et la création d'une toiture végétalisée, pour un montant de 143 600 € HT (études et travaux).

ARTICLE 2 : SOLLICITE l'octroi d'une subvention de 71 800 € au titre du fonds d'investissement métropolitain de la Métropole du Grand Paris.

ARTICLE 3 : AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir ladite subvention.

ARTICLE 4 : DIT que cette délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier municipal des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas

Daniel GUIBAUD



Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170516-D80-17-DE
Date de télétransmission : 17/05/2017
Date de réception préfecture : 17/05/2017

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le **17 MAI 2017**
- et de son affichage le **19 MAI 2017**
(pendant une durée continue de 2 mois)

Délibération votée par :

31 Voix pour

Voix contre

Abstentions

Pas part au vote

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170516-D80-17-DE
Date de télétransmission : 17/05/2017
Date de réception préfecture : 17/05/2017

